



Litige avec une pharmacie

Par **malou50**, le **08/02/2015** à **11:48**

Bonjour je suis depuis plusieurs années sous traitement Humira atteinte d'une polyarthrite rhumatoïde. Jusqu'au jour d'aujourd'hui ma contraception était Jasmine non remboursée par la Sécurité Sociale.

Depuis peu, la pharmacie qui me renouvèle mes piqûres ainsi que ma pilule, m'ont donné un générique de pilule soit Convuline. Jasmine était une pilule appropriée avec le traitement Humira!

J'ai 42 Ans et je suis actuellement enceinte de quelques semaines car l'effet du traitement à complètement annulé l'effet du générique de la pilule Convuline!!! qui n'était pas aussi efficace que Jasmine, la preuve!!

Je ne peux me résoudre à avorter car ça me tombe dessus et je suis déjà maman de deux grandes filles.

Je pense qu'une erreur grave est venue de cette pharmacie et j'en subis les conséquences.

Que dois-je faire? contre cet organisme

Merci de votre réponse et de votre aide.

Par **Lag0**, le **08/02/2015** à **11:55**

Bonjour,

Votre problème va être de démontrer que c'est le générique qui est la cause de votre grossesse. Cela ne va pas être facile, voir impossible.

En effet, des femmes sous pilule, quelle qu'elle soit, tombent enceintes tous les jours (oubli d'un jour ou de plusieurs, inefficacité momentané, etc.).

De plus, un pharmacien est en droit de délivrer un générique, sauf si le médecin a spécifié le contraire.

Par **alterego**, le **08/02/2015 à 13:23**

Bonjour,

S'agit-il d'une prescription ou d'une automédication ?

Vous faites-nous part des conclusions de votre médecin référent ou de celles de votre gynécologue ou encore tout simplement des vôtres ?

Avez-vous pris la précaution de lire et comprendre les notices qui accompagnent chaque produit ?

A première vue, les principes actifs (Ethinylestradiol et Drospirénone) sont les mêmes pour ces deux contraceptifs cités délivrés sur prescription médicale.

Ni médecin, ni pharmacien, on a du mal à saisir pourquoi l'un serait incompatible avec l'Humira si l'autre est compatible.

Lu sur une notice Humira

"Les effets de l'adalimumab chez la femme enceinte ne sont pas connus, aussi l'utilisation d'Humira chez la femme enceinte n'est pas recommandée. Vous devez éviter toute grossesse et une méthode de contraception efficace doit être utilisée pendant le traitement par Humira et pendant au moins 5 mois après l'arrêt du traitement"

On ne peut donc que vous conseiller de consulter **votre médecin référent ou chacun des spécialistes, ce sera plus pertinent.**

Cordialement

Par **aguesseau**, le **08/02/2015 à 15:23**

Bjr,

les génériques fournis par votre pharmacien n'ont rien à voir avec votre situation surtout si les médecins n'ont pas indiqué sur leurs ordonnances la mention non substituables.

par contre ce qui est déconseillé c'est l'association de ces 2 médicaments car elle "annule" l'effet du contraceptif;

Les 2 médecins étaient-ils informés par vous de vos traitements respectifs.

en tout état de cause, le pharmacien n'est aucunement responsable, il faut voir avec les médecins prescripteurs.

Cdt

Par **malou50**, le **08/02/2015 à 19:24**

Merci à vous de vos réponses. En effet c'est mon médecin traitant qui me prescrit ma pilule soit Jasmine et il sait que je fais des piqûres tous les 15 jours.
C'est la même pharmacie qui me renouvelle mes piqûres ainsi que Jasmine. C'est bien pour cela qu'en prenant la pilule Jasmine, elle était appropriée aux piqûres donc je n'ai eu jamais de souci avec. Depuis 2 mois, la pharmacie m'a remis Convuline alors qu'il était bien précisé sur l'ordonnance Jasmine!
je ne pense pas à un hasard si aujourd'hui je suis tombée enceinte! Convuline n'a pas forcément le même résultat que Jasmine et donc ma piqûre a annulé l'effet du contraceptif tout simplement;

Par **aguesseau**, le **08/02/2015 à 19:49**

convuline est un générique de jasmine et si le médecin n'a pas indiqué la mention "non substituable" sur l'ordonnance, le pharmacien avait le droit et même le devoir de vous proposer le médicament générique.
par contre vous ne répondez pas à ma question si vos deux médecins avaient connaissance de leurs prescriptions respectives puisque le médicament humira ne peut pas être prescrit par un généraliste mais uniquement par certains spécialistes. .
n'étant pas médecin, ni pharmacien, je ne vais vous contredire sur vos conclusions même si elles me semblent un peu hâtives et qu'il vous faudra les prouver.
mais il faudrait d'abord en parler avec votre généraliste et votre rhumatologue qui sont les deux prescripteurs.

Par **malou50**, le **08/02/2015 à 20:50**

Mon médecin traitant me prescrivait Jasmine et mon rhumatologue les piqûres Humira. Tous deux ont été en contact.
Ainsi qu'une prise de sang une fois par mois.

Par **aguesseau**, le **08/02/2015 à 21:05**

et si votre généraliste informé selon vous du traitement humira du rhumatologue n'a pas indiqué sur son ordonnance la mention non substituable, le pharmacien n'a commis aucune faute.
mais je répète qu'il serait intéressant que vous demandiez aux 2 médecins ce qu'ils en pensent.
le fait que vous retrouviez enceinte peut avoir d'autres origines.
sans être médecin, il me semble qu'aucune méthode contraceptive n'est fiable à 100% et à la condition que la femme n'oublie de la prendre.

Par **malou50**, le **08/02/2015 à 22:34**

oui vous avez raison!!je vais en discuter avec tous deux!!
mais je pense tout de même que c'est la cause.
Ce qui est fait est fait maintenant!